



# Fintech et Regtech

**La démarche de l'ACPR et de la BANQUE DE FRANCE**

**Nathalie Beaudemoulin**  
**Coordinatrice du pôle Fintech Innovation**

# Fintech : la démarche de l'ACPR



- Lancement du Pôle Fintech Innovation : 1er juin 2016
- Coordination renforcée avec l'AMF
- Point d'entrée unique pour les FinTech à l'ACPR
- Fluidifier l'entrée dans la réglementation
- Mieux connaître les innovations (nouveaux acteurs et acteurs établis) pour préparer la supervision

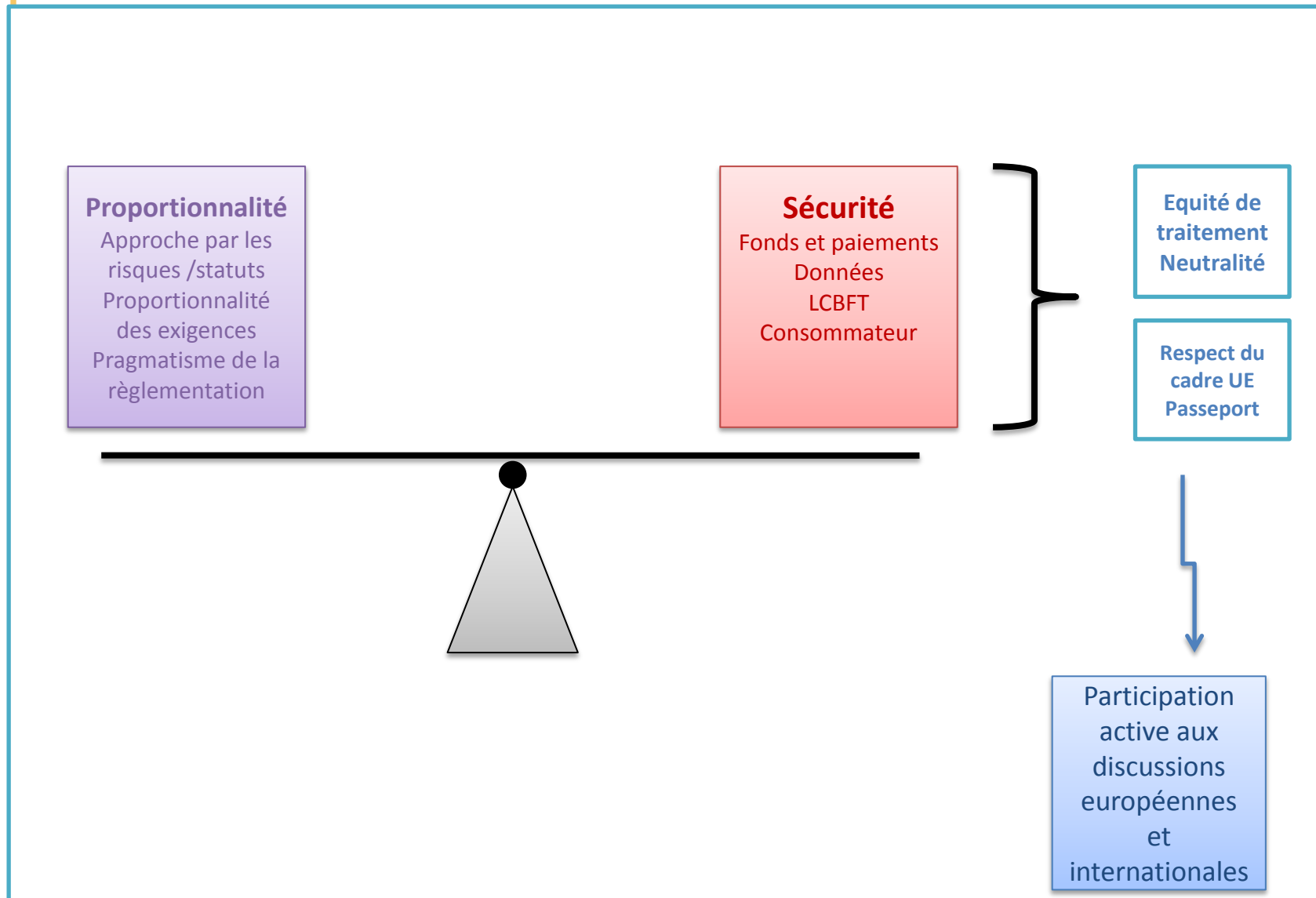
# Fintech : la démarche de l'ACPR

## FinTech Forum



- Le Forum FinTech : un dialogue constructif avec les acteurs
- Lancement: le 18 juillet 2016
- Deuxième session le 4 octobre 2016
- Plus de 30 professionnels: FinTechs, acteurs établis et acteurs de l'écosystème français FinTech/innovation
- Sous l'égide de l'ACPR et de l'AMF
- Associant la DGT, la BDF et la CNIL
- Instance de veille, de dialogue et de propositions sur les sujets de réglementation et de supervision liés à l'innovation

# Fintech : approche de régulation



# Regtech : la démarche de l'ACPR et de la BDF

## □ Plusieurs intérêts

- Utilisation de techniques et innovations similaires aux fintech et aux outils de digitalisation des acteurs établis
- Apport en efficacité réglementaire aux fintech et aux acteurs établis
- Apports pour l'exercice de la fonction de superviseur bancaire ou des missions de banque centrale

# Regtech : la démarche de l'ACPR et de la BDF

## □ Notre positionnement ACPR



*Une démarche active d'observation et de dialogue*

### Exemples :

- E-identification et signature électronique
  - Dialogue avec les acteurs Tech et les banques / Fintech sur la modernisation du cadre réglementaire de l'identification à distance
  - Articulation du règlement eIDAS avec les travaux réglementaires actuels de transposition de la quatrième directive LCBFT
- Blockchain
  - Dialogue avec les acteurs du marché en matière de technologie Blockchain
  - Cas d'usage suivants :
    - Base mutualisée de KYC
    - Registre titres non cotés et mini bons
  - Suivi des travaux ESMA sur la Blockchain

## □ Notre positionnement ACPR (suite)

➔ *Une démarche active d'observation et de dialogue*

Exemples :

- Traitement optimisé des données
  - Détection des fraudes et ou du blanchiment
  - Amélioration des méthodes de scoring
  - Optimisation des reporting internes/externes
  - Amélioration des services à la clientèle

➔ *Travaux EBA et JC sur les données (monitoring)*

## □ Points d'attention potentiels

- Externalisation
  - responsabilités et contrôles
  - continuité d'activité
  - Sécurité



*Les règles actuelles s'appliquent*

- Usage et sécurité des données
  - Type de données
  - Consentement client
  - Auditabilité
  - Sécurité



*Le cadre EU évolue (2018) – sanctions accrues*



## □ Le positionnement de la BDF

- Une démarche digitale pour 2020
  - Améliorer par le digital les modes de travail
  - Ouvrir la BDF sur l'extérieur, partager les données
  - Simplifier et fluidifier les processus internes et externes
  - CDO nouvellement nommé

## □ Le positionnement de la BDF

- Création d'un laboratoire d'expérimentation
  - Espace d'échange et de travail avec les acteurs innovants, avec appels à contributions
  - Evaluer les opportunités/risques des nouvelles technologies; veille stratégique sur l'évolution de nos écosystèmes
- Une démarche concrète d'ores et déjà engagée
  - Test de la technologie blockchain sur le registre des identifiants SEPA, avec une start up et plusieurs banques de la Place volontaires
  - Lancement des travaux de préparation de la digitalisation de certains process (agrément)

# Le Pôle FinTech Innovation

Une adresse mail

[fintech-innovation@acpr.banque-france.fr](mailto:fintech-innovation@acpr.banque-france.fr)

Des pages internet dédiées sur le site internet de l'ACPR

<https://acpr.banque-france.fr/lacpr/missions/pole-acpr-fintech-innovation/>